

TAXER NUIT GRAVEMENT À LA SANTÉ!

Le plan de rigueur gouvernemental, construit sous la pression des marchés pour faire face à la crise de la dette, a été dévoilé le 24 août dernier. Sans aucune concertation préalable, il exige de la part des complémentaires santé, au 1^{er} rang desquelles les mutuelles, de prélever sur les cotisations une nouvelle contribution, à hauteur de 1,1 milliard d'euros. Il s'agit ni plus ni moins d'une nouvelle taxe sur la maladie!

Alors qu'elles exercent des responsabilités déterminantes dans l'accès aux soins - sur les soins courants (hors affection de longue durée et hospitalisation), la Sécurité sociale ne rembourse plus qu'un euro sur deux -, les mutuelles sont définitivement transformées en collecteurs d'impôts. Depuis ce 1er octobre, sur 100€ de cotisations versées par un mutualiste, 11,72€ sont collectés pour le compte de l'État.

Les conséquences de ces taxes sur la santé sont connues : renchérissement du coût des mutuelles, démutualisation, frein à de meilleurs remboursements, aggravation des inégalités d'accès aux soins. C'est un fait : en 2008, le HCAAM (Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance-Maladie) soulignait déjà que 15 % de nos concitoyens renonçaient ou reportaient des soins, et jusqu'à 30 % parmi ceux dépourvus d'une complémentaire santé.

Quelques parlementaires nient ces évidences, notamment l'inéluctable hausse des cotisations, et menacent de s'en prendre aux réserves financières des mutuelles qu'ils jugent « excessives ». Ils vont jusqu'à préconiser un « impôt sur la fortune », sous la forme d'une taxe supplémentaire ponctionnant directement les réserves mutualistes.

La MGEN est explicitement pointée du doigt, comme si elle devait - paradoxalement - payer le prix de sa bonne gestion.

Parce que les réserves de la mutuelle sont le bien commun des adhérents, chaque mutualiste MGEN pourrait indirectement payer un « impôt sur la fortune » ! Chacun appréciera...

En un mois, le plan de rigueur s'est transformé en attaque en règle contre les mutuelles, la MGEN et ses mutualistes.



LA MGEN PLUS QUE JAMAIS TRANSFORMÉE EN COLLECTEUR D'IMPÔTS

Sur dix ans, des taxes 3 fois plus élevées que les résultats dégagés par la MGEN!



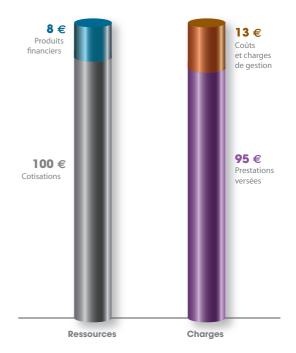
En l'espace de 8 ans, la fiscalité pesant sur la MGEN a été mutipliée par 12 ! Sur la seule année 2012, la MGEN devra verser 200 M€ de contributions fiscales à l'Etat.

Modèle économique MGEN pour 100 € de cotisations (En 2009 avant mise en œuvre des nouvelles taxations)

DES RÉSERVES AU SEUL BÉNÉFICE DES ADHÉRENTS

La MGEN fonde son modèle sur une redistribution maximale : plus de 90 % des cotisations perçues redistribuées chaque année sous forme de prestations.

Les réserves financières de la MGEN sont placées. Les revenus dégagés, qui s'ajoutent aux cotisations encaissées, permettent à la Mutuelle d'atteindre un taux de redistribution inégalé. Ainsi, les revenus des placements participent de la redistribution vers les mutualistes.



TAXER LES RESERVES, C'EST HYPOTHÉQUER L'AVENIR DES MUTUALISTES

En mutualité, les réserves (ou fonds propres) constituent les ressources durables de la mutuelle et de ses mutualistes (adhérents et personnes protégées). Elles sont d'abord « réglementaires », imposées par les directives européennes et la réglementation nationale. Au-delà de l'exigence réglementaire, les fonds propres sont dits « libres ».

- Les fonds propres réglementaires servent à sécuriser les engagements santé, prévoyance, dépendance pris envers les mutualistes MGEN tout au long de leur vie.
- ☐ Les fonds propres libres permettent :
 - de limiter la répercussion, sur les cotisations, de l'augmentation des dépenses de santé,
 - de couvrir les besoins nouveaux des adhérents (renforcement des prestations, élargissement de leur protection),
 - de ne pas s'endetter, au détriment des générations futures,
 - de se parer contre les risques non prévisibles (pandémie, crise financière...).

La MGEN a toujours privilégié le recours aux fonds propres plutôt que la dette pour financer ses investissements et son développement. C'est un choix délibéré, assumé et responsable, facteur de confiance dans la pérennité du modèle mutualiste.

Les réserves de la MGEN sont à appréhender dans une perspective de long terme, celle de la vie entière des adhérents. Ces ressources durables doivent couvrir une génération et au-delà. Elles sont le bien commun indivisible des mutualistes d'aujourd'hui et de demain.

LES FONDS PROPRES « LIBRES » = UNE GARANTIE D'AVENIR QUI DÉPASSE LES REMBOURSEMENTS DE SOINS

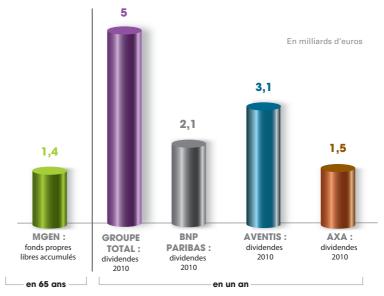
Deux exemples concrets d'utilisation des fonds propres «libres» :

- Depuis le 1^{er} janvier 2010, la MGEN inclut une couverture dépendance dans l'offre globale pour 2 millions d'adhérents et leurs conjoints, tous autonomes. Par la mobilisation de 24 millions d'euros, cette couver-
- ture a pu être étendue aux adhérents déjà en situation de dépendance.
- Depuis 65 ans, la MGEN investit dans son réseau d'établissements sanitaires et médico-sociaux, et contribue ainsi à enrichir l'offre de soins proposée à tous les assurés sociaux.

Cette épargne a été constituée en 65 ans de mutualisation, en toute transparence, au rythme moyen de 1,15% des cotisations encaissées chaque année.

La MGEN ne verse pas de dividendes au bénéfice de quelques-uns. Elle met en réserve ses excédents au bénéfice de tous ses mutualistes.

A titre de comparaison, les dividendes versés par certaines entre-prises du CAC 40 pour la seule année 2010 étaient supérieurs au total des fonds propres libres accumulés par la MGEN depuis sa création.



PRÉSERVER LA SOLIDARITÉ MUTUALISTE : NOTRE PRIORITÉ

Nous refusons que nos réserves servent à payer des taxes palliatives à court terme sans perspectives de santé publique. Notre modèle économique s'en trouverait gravement fragilisé.

Une telle décision priverait les mutualistes d'une capacité et d'une indépendance financières pour l'avenir.

L'exemple d'organismes bancaires, dont on disait encore récemment qu'ils avaient passé avec brio les tests de solidité financière et de solvabilité, nous conforte dans notre politique de gestion prudente et d'épargne solidaire d'avenir. En réalité, insuffisance de fonds propres oblige, les citoyens pourraient être appelés une nouvelle fois à les recapitaliser.

Dans un contexte de désengagement de l'Etat et de recul de la Sécurité sociale, c'est avec la plus grande fermeté que nous nous opposons aux taxes qui s'accumulent. Elles sont contraires aux intérêts des Français et aux principes et valeurs partagés par la Mutualité française et la MGEN.

Nous sommes combatifs et déterminés à faire entendre notre voix. Nous invitons chaque adhérent à se joindre à nous pour demander le retrait de la taxe sur la santé en signant la pétition en ligne du mouvement mutualiste, accessible depuis le site mgen.fr : « Non à un impôt sur notre santé! »